

COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION 2025 DU BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE SPECIALITE CARRIERES SOCIALES – COORDINATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,
- Vu la proposition de Monsieur Tichadou, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Annecy,

ARRÊTE n°2025-197

Article 1: Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du jury d'admission des candidats du BUT (bachelor universitaire de technologie), Spécialité : Carrières sociales – Coordination et gestion des établissements sanitaires et sociaux

est fixée comme suit

Nom Prénom		Qualité (PR, MCF, autre)
۶	Monsieur Stéphane Tichadou, directeur de l'IUT	
. >	Madame Christine Barthod	Chef de département CS
>	Monsieur David Ceci	Chef de département GEA
>	Madame Isabelle De Bonis	Chef de département GEII
. >	Monsieur Christophe Depres	Chef de département GMP
>	Monsieur Vincent Couturier	Chef de département INFO
>	Madame Claudine Guerini-Touvier	Chef de département MP
>	Monsieur Julien Boissiere	Chef de département QLIO
>	Monsieur Didier Coquin	Chef de département RT
>.	Madame Julie Sonzogni	Chef de département TC
>	Madame Nathalie Amelot-Pinget	Enseignante contractuelle
>	Monsieur Stéphane Bertrand	PRAG
>	Monsieur Pierre Vacher	PR
>	Monsieur Benoit Diard	PRAG
>	Madame Iro Kolestou	MCF
>	Monsieur Pierre Pouzadoux	Enseignant contractuel
>	Monsieur Stéphane Perrin	MCF
>	Monsieur Alain Scohier	PRAG
>	Monsieur Florian Fizaine	MCF
>	Madame Julie Sonzogni	PRAG
>	Madame Céline Vaux	PRAG
>	Madame Stéphanie Benedetto	Professionnelle - Formasup

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et de l'IUT d'Annecy sur le site universitaire de Annecy.

Article 3: Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'IUT d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 17 février 2025

Pour le Président et par délégation le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND